

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUEBEC

N° R-3776-2011

Demanderesse

et

REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ) *et al.*

Intervenants

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2012-2013

Plan de plaidoirie du ROÉÉ

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3776-2011
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 20 DÉCEMBRE 2011
Pièces n°: NON COTÉ

Me Franklin S. Gertler
FRANKLIN GERTLER, ÉTUDE LÉGALE
507 Place d'Armes, #1701
Montréal, Québec H2Y 2W8
franklin@gertlerlex.ca
t. 514-798-1988

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3776-2011
PIÈCE NO: C-ROÉÉ-0016
Date: 20 DÉCEMBRE 2011

Le 20 décembre 2011

Les enjeux du dossier tarifaire 2012-2013 et l'intervention du ROEE

PGÉE – Appréciation générale du ROEE

- **L'enjeu** : Réduction des efforts en matière d'efficacité énergétique dans le marché résidentiel.
- **Recommandations**
Le ROEE, à l'instar d'autres intervenants, recommande l'instauration de programmes d'efficacité énergétique pour le secteur résidentiel. Ces programmes permettraient d'obtenir des gains substantiels d'économie d'énergie, par exemple via la récupération de chaleur des eaux grises ou la géothermie.

De plus, comme le fait remarquer UC dans sa preuve, des sommes importantes destinées à la stratégie clientèle faible revenu n'ont pas été dépensées. Tout indique qu'Hydro-Québec est en mesure d'améliorer cette situation.

PGEE – Ménages à faible revenu (MFR)

- **L'enjeu** : Optimiser les efforts en matière d'efficacité énergétique et s'assurer du partage équitable des bénéfices de ces dépenses.
- **Recommandation**: Le ROEE appuie l'approche de UC pour les ménages à faibles revenus dans une situation de locataires.

PGEE – Approche communautaire/collective

- **L'enjeu** : Certaines mesures d'efficacité énergétique sont initiées à l'égard de clients propriétaires de grandes résidences unifamiliales alors que les gains de ces mesures pourraient également être accessibles pour un ensemble de propriétaires de résidences de plus petite dimension si elles étaient implantées de manière collective ou communautaire (pour un quartier ou un pâté de maisons par exemple).
- **Recommandations**:

Comme ce programme débute, il demeure un manque d'information pour en formuler une analyse détaillée. Le ROEE demande que le rapport du programme de soutien au Développement urbain durable (DUD) soit disponible dans la preuve d'Hydro-Québec pour la cause tarifaire 2013-2014, incluant les données sur le potentiel de l'avenue collective (multiplex ou regroupement de maisons) avec une présentation des gains en efficacité énergétique pour chaque projet plutôt que de fournir uniquement les gains moyens.

[Voir Mémoire ROEE, C-ROEE-0011, p.14]

PGEE - La géothermie

- **L'enjeu** : Très haut taux d'opportunité, surtout pour les bâtiments existants (60% pour bâtiments existants, 34% pour nouvelle construction) alors qu'il s'agit d'une mesure très efficace (environ 11 000 kWh/an) avec un TCTR positif (donc rentable pour la société).
- **Recommandations**
Le haut taux d'opportunité, si tôt dans la mise en place du programme, indique un problème de structure du programme. Il faut mieux cibler, et trouver un moyen d'aller chercher plus de participants, développer une stratégie particulière par type de clients (nouvelle construction, bâtiments existants, multilogements). Il faut aussi s'interroger sur la mise en place d'une garantie de prêt ou d'un financement à même la facture d'électricité plutôt qu'une subvention.

Bi-énergie

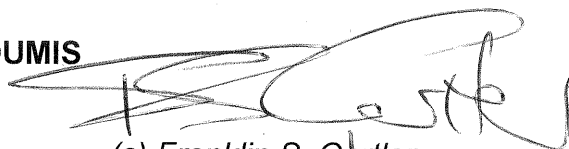
- **Les enjeux** :
 - Hydro-Québec a une stratégie défensive vis-à-vis la bi-énergie, c'est-à-dire qu'il fait la promotion du DT seulement si les clients au mazout menacent de quitter pour le TAÉ.
 - Proposition d'un nouveau calibrage DT en fonction de la normale climatique Ouranos.
- **Recommandations**
Pour permettre une meilleure diversification et une plus grande performance du réseau, le ROEE propose une subvention à 2 niveaux : 1) D vers DT et 2) maintien DT (moins élevée) pour tout système d'appoint, y compris les granules (avec une campagne de sensibilisation).

D'autres thèmes :

- Réseaux autonomes : Incitatifs pour le chauffage au mazout et PUEÉ.
- Réseaux intégrés : récupération de la chaleur des eaux usées.
- Structures tarifaires et les perspectives de progrès vers le coût marginal.
- Perspectives réglementaires : Hydro-Québec invite la Régie à mettre à l'ordre du jour de la prochaine cause tarifaire l'étude d'un mécanisme de partage ou d'incitatif en cas d'excédents (ou de déficit).

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, le 20 décembre 2011,



(s) Franklin S. Gertler

Me Franklin S. Gertler

FRANKLIN GERTLER, ÉTUDE LÉGALE

